

DOSSIER GYMNASTIQUE FÉMININE 2017/2018

CHAMPIONNAT RÉGIONAL par ÉQUIPES Aînées – Jeunes – Poussins

Avec la mise en place d'une caution pour les réservations des repas de juges pris en charge par l'association organisatrice nous vous apportons des précisions pour remplir au mieux le formulaire d'inscription au championnat régional.

Pour ce faire nous vous demandons la plus grande rigueur lors de la création du formulaire.

- Pour chaque Plateau de compétition (*Annexes 1 à 4*) remplissez le nombre de gymnastes des équipes participantes puis validez le nombre de gymnastes (*les calculs sont lents attendez que le petit clavier disparaisse*) puis inscrivez les juges demandés pour cette journée.

Lors de cette inscription vous devez inscrire dans la liste des juges la personne de votre club qui fait partie du Comité Technique de la compétition (*Directeur de plateau, Président de jury*) pour cette journée puis validez le nombre de juges.

- Sur la page récapitulative (*Annexe 5*) notez les bénévoles demandés puis validez le tout.
- Pour chaque journée de compétition (*Annexes 6 et 7*) déterminez exactement les juges participant au repas puis validez la liste. Le montant de la caution de 15 € par juge est calculé automatiquement par journée et globalement sur l'annexe 7.
Le chèque de caution doit être libellé à l'ordre de l'association organisatrice et envoyé avec le chèque d'engagement au territoire D.S.V.
- Les 2 dernières pages (*Annexes 8 et 9*) sont le récapitulatif des repas et seront remis au club organisateur pour la vérification des participants.

Pour la commission technique régionale
Jean Pierre Taffarel